



# Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Version: 1

Date de version: 10/12/2021

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

## Fiche de Données de Sécurité

section

1

### Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** : Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP.  
**Numéro UFI** : (03mg) UFI : P012-WJGJ-N00V-99P8  
(06mg) UFI : W212-EJ5X-Y00C-YN8A  
(09mg) UFI : W512-WJVC-800U-MYUD  
(12mg) UFI : P812-EJRR-K00C-9AEF  
(18mg) UFI: DA12-XJ84-V00U-XP0H

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.  
**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : SUNNY SMOKER.  
**Rue** : 91 avenue Jean-Baptiste Clément.  
**Code postal/Ville** : 92100 Boulogne-Billancourt.  
**Pays** : France:  
**Téléphone** : +33 (0)1 83 81 40 70.  
**Email** : Reglementation@sunnysmoker.fr.

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**France** :  
+ 33 (0)1 45 42 59 59.





Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

## section 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H302 Acute Tox. 4 ORAL Nocif en cas d'ingestion

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Mises en garde - Prévention

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Mises en garde - Réponse

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

### 2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles



CALUMETTE



## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

### section 3 Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>nicotine [1]</b>			
N°CAS 54-11-5 N°EC 200-193-3 N°IDX 614-001-00-4	C≤ 1.5698429999%	Inhalation: ATE = 0.19 mg/L (dusts/mists) Dermal: ATE = 70 mg/kg Oral: ATE = 5 mg/kg	H300 Mortel en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H330 Mortel par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>acetic acid [1]</b>			
N°CAS 64-19-7 N°EC 200-580-7 N°IDX 607-002-00-6	C≤ 0.1%	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
<b>4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one</b>			
N°CAS 3658-77-3 N°EC 222-908-8 N°IDX	C < 0.04%		H302 Nocif en cas d'ingestion H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves.

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

#### 3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

### section 4 Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.





## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Remplacer les vêtements contaminés et trempés.

### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

# section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

## 5.3 Conseils aux pompiers



# CALUMETTE



## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### 5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

section

## 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

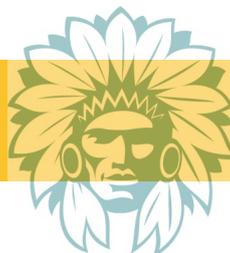
Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 7 Manipulation et stockage



# CALUMETTE



## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## section 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
nicotine CAS : 54-11-5 (FR)	0.5	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
acetic acid CAS : 64-19-7 (FR)	29	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (8 heures)
acetic acid CAS : 64-19-7 (FR)	10	ppm	Valeur limite d'exposition (15 minutes)
acetic acid CAS : 64-19-7 (FR)	50	mg/m <sup>3</sup>	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles



# CALUMETTE



## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

### Remarque :

Pas de données disponibles

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique appropriées :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

### Équipement de protection individuelle :



**Protection des yeux et du visage**

: **Protection oculaire appropriée :**  
Aucune donnée disponible.

**Protection de la peau**

: **Protection des mains :**  
**Type de gants appropriés :**  
Aucune donnée disponible.  
**Protection du corps :**  
**Vêtement de protection approprié :**  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.  
Blouse de laboratoire.

**Protection respiratoire**

: **Protection respiratoire nécessaire :**  
Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.  
**Appareil de protection respiratoire :**  
Aucune donnée disponible.  
Porter une protection respiratoire.

#### Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

### Contrôles liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

## 8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles





## section 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Divers
Odeur	: Pas de données disponibles
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles
pH	: 6 - 8
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Pas de données disponibles
Point d'éclair	: >100°C
Taux d'évaporation	: Pas de données disponibles
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Pas de données disponibles
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité relative	: Pas de données disponibles
Solubilité(s)	: Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC)	: Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	: Pas de données disponibles
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	: Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données disponibles
Log Kow	: Pas de données disponibles

### 9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

## section 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses





## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### 10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit est classé Acute Tox. 4\_ORAL selon le règlement de référence.

Nocif en cas d'ingestion.

ATE "Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP" = 318.5031879186965 mg/kg.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### • nicotine (CAS: 54-11-5) :

Espece : Souris  
Sexe : Femelle  
Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure ascendante et descendante)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	77.83	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

##### • acetic acid (CAS: 64-19-7) :

Espece : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3310	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

### 11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.



# CALUMETTE



## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • nicotine (CAS: 54-11-5) :

Espece : lapin  
Sexe : mâle femelle  
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)  
Durée d'exposition/valeur : 24  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	70.4	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • nicotine (CAS: 54-11-5) :

Espece : Rat  
Sexe : Mâle  
Directives : EPA OPPTS 870.1300 (Toxicité aiguë par inhalation)  
Voie d'administration : inhalation: aérosol  
Durée d'exposition/valeur : 20  
Durée d'exposition/unité : minutes

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL1:	Mâle	=	2.3	mg/L

Conclusion : Effet indésirable observé

#### • acetic acid (CAS: 64-19-7) :

Espece : Rat  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Voie d'administration : inhalation: vapeur  
Durée d'exposition/valeur : 4  
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		>	16000	ppm

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

### 11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • nicotine (CAS: 54-11-5) :

Type de test : in vivo  
Espece : lapin





## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Sexe : mâle femelle  
 Directives : Ligne directrice 402 de l'OCDE (toxicité cutanée aiguë)  
 Durée d'exposition/valeur : 24  
 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• **acetic acid (CAS: 64-19-7) :**

Type de test : Pas de données disponibles  
 Espece : lapin  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)  
 Durée d'exposition/valeur : 4  
 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

### 11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

• **nicotine (CAS: 54-11-5) :**

Type de test : in vivo  
 Espece : lapin  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
 Type de méthode : Pas de données disponibles  
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

• **acetic acid (CAS: 64-19-7) :**

Type de test : in vivo  
 Espece : lapin  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)  
 Type de méthode : Pas de données disponibles  
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-----------	-------	------------	---------------

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

### 11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.



CALUMETTE



## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • nicotine (CAS: 54-11-5) :

Espece	:	Souris
Sexe	:	Femelle
Directives	:	Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions lymphatiques locaux)
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
Conclusion	:	Aucun effet indésirable observé.

### 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.9 Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

#### • nicotine (CAS: 54-11-5) :

Type de test	:	in vivo
Espece	:	Rat
Sexe	:	mâle femelle
Directives	:	Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)





## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Voie d'administration : Inhalation  
Durée d'exposition/valeur : 6  
Durée d'exposition/unité : heures/jour  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEC:		=	20	mg/m <sup>3</sup>

Conclusion : Effet sur la toxicité pour le développement - Voie orale : Aucun effet indésirable observé

Type de test : in vivo  
Espèce : Rat  
Sexe : mâle femelle  
Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

Voie d'administration : Inhalation  
Durée d'exposition/valeur : 6  
Durée d'exposition/unité : heures/jour  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
-----------	----------------	-----------	--------	-------

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable observé

• **acetic acid (CAS: 64-19-7) :**

Type de test : in vivo  
Espèce : Souris  
Sexe : Pas de données disponibles  
Directives : Méthode EU B.31 (Étude de toxicité pour le développement prénatal)  
Voie d'administration : orale: gavage  
Durée d'exposition/valeur : 10  
Durée d'exposition/unité : jours  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	345	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la toxicité pour le développement - Voie orale : Aucun effet indésirable observé

### 11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

• **acetic acid (CAS: 64-19-7) :**

Type de test : Mutation génétique  
Espèce : Rat  
Sexe : Mâle  
Directives : Méthode UE B.12 (Mutagénicité - Test in vivo du micronoyau des érythrocytes de mammifères)  
Type de méthode : Test du micronoyau  
Voie d'administration : inhalation: vapeur





## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Durée d'exposition/valeur : 5  
Durée d'exposition/unité : jours/semaine  
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxicité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

### 11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

Pas de données disponibles

### 11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### Substances :

##### Toxicité aquatique court terme :

##### • nicotine (CAS: 54-11-5) :

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Oncorhynchus mykiss (truite arc)  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE <sub>x</sub>	3	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	3	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles





## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Subspicatus Desmodesmus.  
Durée du test : 72  
Unité : heures  
Directives : OCDE 201 resp. EU C.3

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE <sub>x</sub>	5.2	mg/L
EC50:	11	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : micro-organismes  
Espece : Boues activées domestiques  
Durée du test : 28  
Unité : jours  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CE <sub>x</sub>	27	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• **acetic acid (CAS: 64-19-7)** :

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Pas de données disponibles  
Durée du test : 96  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	300.82	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Durée du test : 48  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	300.82	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
Espece : Skeletonema costatum.  
Durée du test : 72  
Unité : heures  
Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	300.82	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : micro-organismes  
Espece : Pseudomonas putida.  
Durée du test : 16  
Unité : heures



# CALUMETTE



## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	1150	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

### Toxicité aquatique long terme :

#### • nicotine (CAS: 54-11-5) :

Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia pulex (puce d'eau)  
Directives : OCDE 211  
Durée d'exposition/valeur : 16  
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	0.02	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

#### • acetic acid (CAS: 64-19-7) :

Animaux/Categorie : Poisson  
Espece : Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)  
Directives : OCDE 204  
Durée d'exposition/valeur : 21  
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	52.2	mg/L
NOEC/CEx	34.3	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés  
Espece : Daphnia magna  
Directives : OECD 202-II  
Durée d'exposition/valeur : 21  
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	31.4	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

### Toxicité terrestre court terme :

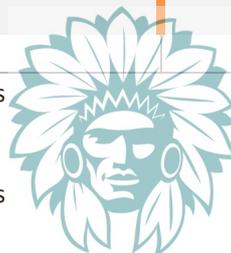
#### • acetic acid (CAS: 64-19-7) :

Animaux/Categorie : Macroorganismes du sol à l'exception des arthropodes  
Espece : Eisenia fetida  
Directives : OCDE 207  
Durée du test : 14  
Unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	71.4 - 143	ml/kg

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : arthropodes terrestres  
Espece : Poecilus cupreus  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée du test : 14



# CALUMETTE



## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Remarques : Pas de données disponibles  
Animaux/Categorie : Plante  
Espece : Pas de données disponibles  
Directives : OCDE 208B  
Durée du test : 21  
Unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	40	L

Remarques : Pas de données disponibles

### Toxicité terrestre long terme :

#### • acetic acid (CAS: 64-19-7) :

Animaux/Categorie : Micro-organisme  
Espece : Pas de données disponibles  
Directives : Pas de données disponibles  
Durée du test : 91  
Unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
-----------	--------	-------

Remarques : Pas de données disponibles

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

Pas de données disponibles

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

Pas de données disponibles

## 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

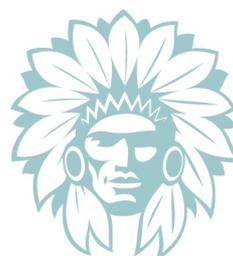
### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### Substances :

Pas de données disponibles

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB



# CALUMETTE



Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

Aucune donnée disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## 12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

# section 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination des produits/emballages :

#### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

#### Options de traitement des déchets :

##### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

##### Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

#### Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

## 13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# section 14 Informations relatives au transport

## 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies



CALUMETTE



Non réglementé.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

—

Non réglementé.

**14.4 Groupe d'emballage**

—

Non réglementé.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

—

Non réglementé.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

—

Non réglementé.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

—

Non réglementé.

**14.8 Informations complémentaires**

—

Pas de données disponibles

section **15 Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

—

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

**Législation européenne :**

**REACH : Annex XVII (Restrictions) :**

Substance	CAS	EC
acetic acid	64-19-7	200-580-7

**Réglementations nationales :**

**Cosmetic Ingredient Hotlist :**

Substance	CAS	EC
nicotine	54-11-5	200-193-3

**Tableaux des maladies professionnelles :**

Substance	CAS	EC	N° TMP
ethanol	64-17-5	200-578-6	RG: 84
isopentyl acetate	123-92-2	204-662-3	RG: 84





## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

isobutyl acetate

110-19-0

203-745-1

RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.  
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.  
Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.  
Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

### 15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## section 16 Autres informations

### 16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

### 16.2 Légende des abréviations et acronymes

N° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### 16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

### 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

### 16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Flam. Liq. 3  
H300 Acute Tox. 2 ORAL  
H302 Acute Tox. 4 ORAL  
H310 Acute Tox. 2 DERMAL  
H314 Skin Corr. 1A

Liquide et vapeurs inflammables.  
Mortel en cas d'ingestion.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Mortel par contact cutané.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



# CALUMETTE



## Pulpe d'Abricot 03, 06, 09, 12, 18mg - PULP

H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 16.7 Informations complémentaires

Date de création : 10/12/2021

Date de version : 10/12/2021

Date d'impression : 10/12/2021

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

